

Le présent document est un élément essentiel de votre relation avec WATSON PATRIMOINE. Il résume toutes les informations légales que WATSON PATRIMOINE doit vous avoir communiqué dès le début l'entrée en relation. Il est un complément à notre plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à WATSON PATRIMOINE, professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE



WATSON PATRIMOINE

PB WEALTH MANAGER, société à responsabilité limitée au capital de 1000 €
78, rue de la muse 17000 La Rochelle
Immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 800 355 265
Code APE 6619B
Numéro de TVA intra communautaire : FR72800355265

Les informations recueillies par notre cabinet WATSON PATRIMOINE sont enregistrées dans un fichier informatisé par Pierrick BENOIT pour apprécier de votre situation financière, votre niveau de connaissance et d'expérience en matière financière ou de crédit immobiliers, votre objectif d'investissement ainsi que le degré de risque que vous acceptez afin de vous fournir le conseil adéquat.

Elles sont conservées pendant 5 ans minimum et sont destinées à toute personne de l'équipe de WATSON Patrimoine.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service communication : Adriana ALMENDARES, contact@watsonpatrimoine.com, 78 rue de la muse 17000 La Rochelle.

Si vous ne parvenez pas à faire exercer vos droits « Informatique et Libertés », vous pouvez adresser votre réclamation par courrier postale directement auprès de la CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

WATSON PATRIMOINE – PB WEALTH MANAGER est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, banque et Finance ORIAS dans les catégories conseiller en investissement financier (CIF) et courtier d'assurance ou de réassurance (COA) sous le numéro 14002065.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

CIF - Conseiller en Investissements Financiers, susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

AMF - 17, Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 – site internet : www.amf-france.org.

IAS - Intermédiaire en Assurance, courtier de type A, activité placée sous le contrôle de l'Autorité

de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

ACPR – 4, Place de Budapest 75436 PARIS <https://acpr.banque-france.fr>

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie d'intermédiaire en tant que Courtier et Mandataire d'IOBSP (CREDIT UNIQUE – 9 impasse Jules Hetzel 33700 Mérignac immatriculé à l'Orias sous le numéro 07019214). Activité placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

ACPR – 4, Place de Budapest 75436 PARIS <https://acpr.banque-france.fr>

WATSON PATRIMOINE et par ailleurs :

Agent immobilier : carte T n° CPI 1702 2020 000 044 979 valable jusqu'au 25/06/2023, délivrée par la CCI de La Rochelle pour l'activité Transaction sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds et absence de garantie financière. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

WATSON PATRIMOINE dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ORIA CONSEILS, courtier, pour AIG Europe S.A., TOUR CB21 – 16 place de l'Iris 92400 COURBEVOIE – 01 49 02 42 22

Sous la police numéro : 2.401.395/ OC100000443

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	300 000 euros par sinistre et 600 000 euros par période d'assurance	1 500 000 par sinistre et 2 000 000 euros par période d'assurance	500 000 euros par sinistre et 800 000 euros par période d'assurance	150 000 euros par période d'assurance
Garantie financière :	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné

WATSON PATRIMOINE s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>

Créateurs de valeur

LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES : COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCES, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIER (PROMOTEUR)

Liste évolutive au 31 décembre 2020

ACTIVITE CIF ET IAS			
NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
ALPHEYS	Société de gestion	Convention de partenariat	Commissions
APRIL	Assureur	Courtier	Commissions
AXA WEALTH	Assureur	Courtier	Commissions
AXA-THEMA	Assureur	Courtier	Commissions
CA LUXEMBOURG	Banque	Accord de coopération	Commissions
CAPITAL MANAGEMENT	Prestataire en service d'investissement	Convention de partenariat	Commissions
ELOÏS ASSURANCE	Assureur	Courtier	Commissions
EQUITIM	Prestataire en service d'investissement	Convention de partenariat	Commissions
FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER	Société de gestion	Convention de partenariat	Commissions
GENERALI	Assureur	convention de partenariat	Commissions
GENERALI LUXEMBOURG	Assureur	Courtier/ convention de commercialisation/ Partenariat	Commissions
EAVEST	Prestataire en service d'investissement	Convention de partenariat	Commissions
INTENCIAL	Assureur	Courtier	Commissions
KEYS REIM	Société de gestion	Convention de commercialisation	Commission
LOMBARD INTERNATIONAL	Assureur	Courtier/ convention de commercialisation/ Partenariat	Commission
METLIFE	Assureur	Courtier	Commissions
MMA	Assureur	Convention de partenariat	Commissions
SWISS LIFE	Assureur	Courtier	Commissions
SWISS LIFE Luxembourg	Assureur	Courtier/ convention de commercialisation/ Partenariat	Commissions
VIE PLUS	Assureur	Courtier	Commissions
IOBSP et MIOBSP			
NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
BANQUE POPULAIRE	Banque	Convention de partenariat	Commissions
BANQUE TARNEAUD	Banque	Convention de partenariat	Commissions
BNP PARIBAS	Banque	Convention de partenariat	Commissions
BNP PARIBAS INTERNATIONAL BUYERS	Banque	Convention de partenariat	Commissions
CREDIT	Banque	Convention de partenariat	Commissions

AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres			
CREDIT MUTUEL OCEAN	Banque	Convention de partenariat	Commissions
CREDIT UNIQUE	Mandataire non exclusif	Contrat de mandataire	Commissions
SOCIETE GENERALE	Banque	Convention de partenariat	Commissions
AGENT IMMOBILIER			
NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
CERENICIMO	Mandataire d'intermédiaire d'assurance	Convention de partenariat	Commissions
ESPACE INVESTISSEMEN T	Promoteur immobilier	Convention de partenariat	Commissions
EUROTIM - MEDIATIM	Promoteur immobilier	Convention de partenariat	Commissions

Le nom des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord peuvent être communiquées sur simple demande.

WATSON PATRIMOINE est le nom commercial du groupe détenu par la SAS PKGW Finances, au capital de 1000 euros ayant son siège social 78 rue de la muse 17000 La Rochelle, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 492 397 427. L'activité de conseil en investissements financiers, d'intermédiaire en assurances, la réalisation de toutes activités d'agent d'affaires dont agence immobilière et vente de défiscalisation lourde et la réalisation distribution de crédit et d'assistance au financement sont réalisées par la SARL PB WEALTH MANAGER au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 800 355 265, dont le siège social est sis 78, rue de la muse - 17000 LA ROCHELLE, détenue à 100% par la SAS PKGW Finances.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DE WATSON PATRIMOINE

Vous êtes informé que la rémunération de WATSON PATRIMOINE, en plus des honoraires directement facturés au client, pourra également inclure des commissions et rétrocessions reçues des fournisseurs (assureurs, banquiers, société de gestion) de services financiers au titre des produits éventuellement acquis à la suite des conseils prodigués, sur la base des frais payés par le client, à savoir frais d'entrée, frais de gestion et éventuellement frais d'arbitrage. Le conseil étant fourni de manière non-indépendante.

HONORAIRES CONSEIL 2020

Ils sont réglés sur facture, directement par le client par chèque ou virement à WATSON PATRIMOINE.

PRESTATION	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC ¹
Honoraires de conseil : Facturation au taux horaire²	150	180

¹ Tous les honoraires sont facturés TTC (TVA 20%).

² S'agissant d'analyses complexes (conseils patrimoniaux assortis de conseils juridiques et fiscaux pour des montants significatifs dans les limites des articles 54,55 et 60 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques), WATSON PATRIMOINE pourra

<ul style="list-style-type: none"> - analyse patrimoniale assortie ou non de préconisation d'investissement - assistance fiscale ponctuelle - assistance et conseil dans le choix de différents types d'instruments financiers & assurance vie 		
Forfait minimum audit initial <i>bilan, diagnostic et conseil patrimonial</i>	Montant forfaitaire fixé avec le Client, sur lettre de mission, selon le degré de complexité du dossier	
Honoraires forfaitaires de suivi patrimonial et financier annuel – placements internes	Au taux de 0,25 ht % annuels pour les capitaux pris en charge et suivis par WATSON PATRIMOINE, selon le périmètre déterminé par les placements préconisés par WATSON PATRIMOINE	
Honoraires forfaitaires de suivi patrimonial et financier annuel – placements externes	Au taux de 0,50 ht % annuels pour les capitaux externes pris en charge et suivis par WATSON PATRIMOINE acquis par ailleurs par le client	
Honoraires forfaitaires pour les dossiers de prêts immobiliers simples	Au taux de 1,50% du montant du prêt recherché. WATSON PATRIMOINE ne pourra pas percevoir cette somme avant le déblocage effectif des fonds par l'organisme prêteur (Art. 519-6 du Code financier).	
Honoraires forfaitaires pour les projets complexes : Prêt professionnel et/ou via SCI	Au taux de 2,40% du montant du prêt recherché. WATSON PATRIMOINE ne pourra pas percevoir cette somme avant le déblocage effectif des fonds par l'organisme prêteur (Art. 519-6 du Code financier).	

COMMISSIONNEMENT/ RETROCESSIONS 2020

Les rétrocessions et commissions sont payées directement à WATSON PATRIMOINE par les gestionnaires administratifs.

Elles se composent :

- de frais d'entrée d'un montant de 5% maximum par niveau de versements effectués,
- de frais d'arbitrage d'un montant maximum de 1% du montant des frais d'entrée.

Nous vous informons que pour tout acte d'intermédiation, WATSON PATRIMOINE est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui sont au

proposer une facturation forfaitaire en accord avec le client.

maximum de 80 % de ceux-ci.

Sur des produits spécifiques, type structuré, proposés par les professionnels de l'assurance ou par WATSON PATRIMOINE, une commission de 1 à 6% pourra être perçue par WATSON PATRIMOINE.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise de la rémunération de WATSON PATRIMOINE sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connue les supports choisis par le client.

Sur demande de toute personne physique ou morale qui souhaite souscrire un contrat d'assurance en raison de ses activités professionnelles, WATSON PATRIMOINE communique à cette dernière le montant de la rémunération versée par l'entreprise d'assurance sur un contrat proposé lorsque la prime annuelle excède 20.000€.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

La rémunération de WATSON PATRIMOINE sera validée dans la lettre de mission par les deux parties avant toutes diligences.

MODE DE COMMUNICATION

WATSON PATRIMOINE peut communiquer avec ses clients par différents moyens et toujours dans le but que le client reçoive l'information.

En fonction de l'information à communiquer, WATSON PATRIMOINE jugera soit de communiquer par courrier postal au domicile du client ; par email si celui-ci est communiqué ; ou encore par téléphone et/ou SMS.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/12 - Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

Modalités de saisine de l'entreprise :

Pour toute réclamation, WATSON PATRIMOINE peut être contacté selon les modalités suivantes :

Courrier : 78 rue de la muse 17000 La Rochelle

Téléphone : 05 46 28 00 00

Mail : contact@watsonpatrimoine.com

WATSON PATRIMOINE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Adresse du médiateur de l'ANACOFI – compétent litige avec une entreprise

Médiateur de l'ANACOFI - 92 rue d'Amsterdam - 75009 PARIS

Adresse du médiateur de l'AMF – compétent litige avec un consommateur pour activité de CIF

Mme Marielle COHEN BRANCHE, médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine>

Adresse du médiateur de l'AMF – compétent litige avec un consommateur pour activité d'assurance
La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Adresse du médiateur de ANM Conso – compétent litige avec un consommateur pour les activités IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation – ANM Conso - 62 rue Tiquetonne - 75002 PARIS

Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo

* * *

*

FAIT A LA ROCHELLE
EN DEUX (2) EXEMPLAIRES

LE

LE CLIENT

Signature précédée de la mention manuscrite
« J'ai pris connaissance du document d'entrée en relation »

WATSON PATRIMOINE

Pierrick BENOIT

Signature :

Nom :

Prénom :

Signature :

WATSON
PATRIMOINE
Créateurs de valeur